

Enquête transparente pour une vérité crédible

L'Express - Opinions - Chronique de Vanf – 28/09/15

Quand la FIDH (Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme), RSF (Reporters sans frontières) ou Amnesty International, publient sur Madagascar, faut-il s'en émouvoir ?

Extraits d'un Communiqué du 25 septembre 2015 de la FIDH et de ses organisations malgaches partenaires : «la presse nationale et les organisations de la société civile malgache dénoncent, depuis la fin du mois d'août et le début du mois de septembre 2015, une escalade de la violence et la multiplication de cas d'exactions et d'exécutions sommaires perpétrées par les forces armées déployées dans le cadre de l'opération « Fahalemana 2015 » au sud de la grande île. Cette vaste opération militaire a été lancée à la mi-août 2015 pour enrayer le phénomène de vol de bovidés par les « dahalo ». Les dahalo mènent des attaques meurtrières, terrorisent la population villageoise et se livrent à un important trafic de bovidés. De nombreux affrontements ont eu lieu entre les dahalo et les forces armées ces dernières semaines. Huit militaires ont trouvé la mort dans ces affrontements le 26 août 2015, dans une embuscade à Ankazoabo-sud. Depuis, les assassinats de civils semblent se multiplier et les forces armées sont soupçonnées de mener des attaques indiscriminées contre des groupes qu'ils supposent être des dahalo, notamment dans les régions de la Betsiboka, de l'Androy et du Bongolava (...) D'après des sources locales, 14 individus soupçonnés de fournir des armes à des voleurs de bœufs auraient été sommairement exécutés par des militaires dans la nuit du dimanche 30 au lundi 31 août 2015, dans la commune rurale d'Ankiliabo, au sud-ouest de Madagascar (...) des affrontements auraient éclaté entre des militaires et des gendarmes, lesquels se seraient élevés contre ces exécutions. 15 militaires de l'opération Fahalemana auraient également fusillé de façon extra-judiciaire, le 2 septembre dernier, trois villageois, Razafi-mahatratra, Ranantsa et Valy, à la suite d'un contrôle de fiches individuelles de bovidés et d'autorisations de port d'arme dans le village de Tsarazaza Maevatanana, dans la commune rurale de Mahatsinjo. Les militaires auraient emporté 70 zébus avant que la compagnie territoriale de la gendarmerie nationale n'intervienne. Sur la base d'informations récoltées par M. Razafindremaka, président du Collectif «Gny To Tsy Mba Zainy» (GTZ), la Confédération nationale des plateformes des droits de l'homme a récemment déclaré que deux voleurs de bétail ont été arrêtés le 3 septembre 2015 par les forces de l'ordre d'Ihosal, dans le village d'Andiolava sur la RN7. Les forces de l'ordre les auraient emmenés au camp militaire d'Ihosal puis à l'aérodrome d'Ihosal où ils auraient été exécutés par balles puis brûlés à l'aide de pneus enflammés».

La FIDH, née en 1922, est une ONG internationale de défense des droits humains qui fédère 178 organisations dans près de 120 pays. Depuis 2011, en Syrie, une organisation partenaire de la FIDH, le VDC (Violation Documentation Center), établit la radiographie des victimes civiles tuées par le régime de Damas. En 2012, la FIDH, Migreurop et «Justice sans frontières pour les migrants» concluaient que les arrestations au faciès des travailleurs migrants en Libye visent principalement les migrants d'Afrique subsaharienne «sur fond de racisme prégnant». À son 38ème Congrès (23 au 27 mai 2013, à Istanbul, Turquie), l'organisation partenaire de la FIDH à Cuba y dénonçait «la pire situation de toute l'Amérique latine du fait de l'affaiblissement de tous les droits civils et politiques». Le 15 mai 2014, parmi 100 autres organisations de la société civile, la FIDH signait un appel à saisine de la Cour pénale internationale, via une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour remédier au «manque de justice en Syrie».

Les observations peuvent concerner également des pays apparemment sans histoires, comme Israël. Un dossier intitulé «Travailleurs migrants en Israël : une forme contemporaine d'esclavage» a ainsi été produit en 2003, par la FIDH et le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme. On y apprend que pour remplacer les travailleurs palestiniens, interdits d'accès en Israël, les employeurs accueillent des migrants originaires des Philippines, de Chine, de Thaïlande, de Roumanie et d'autres pays d'Europe de l'Est, d'un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique latine. On y découvre, en passant, que les thaïlandais et philippins, souvent employés de maison ou aides à domicile des personnes âgées ou des personnes handicapées, sont protégés par leurs gouvernements qui exigent la délivrance de contrats de travail en bonne et due forme, associés à une couverture médicale.

Bien que le cas ait intéressé des médias ayant pignon sur rue (L'Orient-Le Jour, 20 Minutes), je n'ai pas trouvé d'intervention spécifique de la FIDH sur le cas des travailleuses malgaches, au Liban. Les domestiques malgaches au Liban ne toucheraient que 150 dollars par mois, tandis que les domestiques philippines percevraient 500 USD. Par association d'idées, je suis tombé sur le résumé d'une thèse soutenue par Suzanne Menhem, le 20 décembre 2012, à l'Université de Poitiers : «Les nouveaux migrants au Liban : vers une ethnicisation du marché de l'emploi», qui relève les Statistiques officielles du Ministère libanais du Travail, pour 2011 : 34.653 travailleurs Éthiopiens, 29.049 Philippines, 24.000 Bangladais, 12.527 Sri Lankais, 11.579 Népalais, 3.470 Malgaches.

Enfin, quand des dossiers s'interrogent sur «Quel printemps arabe pour la femme », la «Note de position» que la FIDH publia le 6 mars 2015, juste avant Beijing + 20, laissait Madagascar en dehors des aires de souffrance structurelle de la femme : ni lois discriminatoires particulières (nationalité, mariage, accès à la propriété, héritage), ni formes de violences culturelles à l'égard des femmes et des filles (en Tunisie, le violeur peut épouser sa victime mineure ; en Afrique sahélienne et dans la Corne de l'Afrique, les filles sont soumises à des mutilations génitales), ni exclusion des femmes de la vie publique (une femme vient d'être élue Maire de la Capitale de Madagascar), ni enlèvements pour mariages forcés et esclavage sexuel. Si tout n'est pas parfait, il faut s'insurger contre l'allégation de certains fonctionnaires nationaux qui prétendent assimiler le cas de la femme malgache avec celle des femmes africaines ou arabo-musulmanes.

Madagascar doit se soucier de tout ce qui écorne son image à l'international. Un président élu est à la tête d'un pays qui ne vit pas de guerre civile et dont le territoire insulaire ne lui est disputé par aucun pays voisin. Il convient de rétablir la vérité par des enquêtes transparentes pour délivrer une vérité officielle crédible. Et qui clôt les suspicions légitimes, pour «absence de capacité ou de volonté».

Nasolo-Valiavo Andriamihaja

Source : <http://www.lexpressmada.com/blog/opinions/enquete-transparente-pour-une-verite-credible-44066/>